

Conseil Communautaire

Séance du 15 Avril 2025 à 17h00

Siège de la CARF - 16 rue Villarey – 06500 MENTON

- PROCES-VERBAL -

<u>N°</u>	<u>AFFAIRES</u>	<u>RAPPORTEURS</u>
N°1	Subvention à la commune de Sospel pour le pré Saint Gervais	M. Jean-Jacques RAFFAELE
N°2	Fonds de concours pour la commune de la Brigue	M. Jean-Pierre VASSALLO
N°3	Fonds de concours pour la commune de Fontan	M. Jean-Pierre VASSALLO
N°4	Fonds de concours Saorge	M. Jean-Pierre VASSALLO
N°5	Rapport sur les actions entreprises par la communauté d'agglomération de la Riviera française suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes sur sa gestion à compter des exercices 2018 et suivants	M. le Président

AGRICULTURE

N°6	Acquisition foncière d'une parcelle pour l'implantation d'un moulin à huile à Breil-sur-Roya	M. Jean-Jacques RAFFAELE
-----	--	--------------------------

GEMAPI

N°7	Avenant n°5 au Contrat Territorial établi avec le SMIAGE dans le cadre de la compétence GEMAPI pour la période 2022-2025 – Approbation	M. Jean-Jacques RAFFAELE
N°8	Avenant n°4 au Contrat Territorial établi avec le SMIAGE dans le cadre de la Tempête Alex – Approbation	M. Jean-Jacques RAFFAELE

HABITAT

N°9	Subvention pour l'acquisition-amélioration par Habitat et Humanisme de deux logements en Inter médiation Locative à Menton	M. Patrick CESARI
-----	--	-------------------

TRANSPORT

- | | | |
|------|--|----------------------|
| N°10 | Convention relative au financement de l'élaboration concertée du dossier de demande de statuts du SERM Azuréen | M. Olivier CHANTREAU |
| N°11 | Tarification d'usage des bornes de recharge pour véhicules électriques de la CARF | M. Olivier CHANTREAU |
| N°12 | Tarification des trains historiques Vintimille-Tende 2025 et 2026 | M. Olivier CHANTREAU |

COOPERATION TRANSFRONTALIERE

- | | | |
|------|---|-------------------------|
| N°13 | Participation au microprojet <i>Frontières Littéraires</i> , dans le cadre du programme de coopération Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA. | M. Jean-Pierre VASSALLO |
| N°14 | Participation aux microprojets ALCOTRA, dans le cadre du programme de coopération Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA. | M. Jean-Pierre VASSALLO |

SPLA

- | | | |
|------|---|-------------------|
| N°15 | ZAC cœur de Carnolès- approbation avenant 5 | M. Patrick CESARI |
|------|---|-------------------|

EAU ET ASSAINISSEMENT

- | | | |
|------|---|-----------------------|
| N°16 | Tarification du service public d'assainissement non collectif | M. Jean-Mario LORENZI |
|------|---|-----------------------|

ADMINISTRATION GENERALE

- | | | |
|------|--|-----------------|
| N°17 | Compte-rendu des décisions communautaires prises dans le cadre de la délégation de pouvoir | M. Le Président |
|------|--|-----------------|

SEANCE

La séance est ouverte à 17h00 sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents, pour les différentes communes :

BEAUSOLEIL : M. Gérard SPINELLI (arrive à 17h02), Mme Cindy GENOVESE, M. Alain DUCRUET absent, Mme Maïlys SALIVAS absente, M. Nicolas SPINELLI excusé, Mme Danielle LISBONA absente, M. Edouard-Jean CURTET absent, M. Stéphane MANFREDI.

BREIL-sur-ROYA : M. Sébastien OLHARAN excusé

LA BRIGUE : M. Daniel ALBERTI excusé

CASTELLAR : Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI excusée

CASTILLON : M. Olivier CHANTREAU

FONTAN : M. Philippe OUDOT excusé

GORBIO : M. Fabrice PASTOR suppléé par Mme Françoise BURON

MENTON : M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT excusée donne pouvoir à Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, Mme Marinella GIARDINA excusée, Mme Floriane CAZAL excusée, M. Dominique NICOLAÏ, M. Mathieu MESSINA absent, M. Patrice NOVELLI, Mme Maria Magdalena TOMASI excusée, M. Jean-Claude ALARCON (arrive à 17h02), Mme Isabelle ALMONTE, M. Eric FORMENTO excusé donne pouvoir à M. Cédric MONTEIRO (arrive à 17h05), Mme Joanna GENOVESE excusée, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT absent, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO absente, M. Daniel ALLAVENA absent.

MOULINET : M. Guy BONVALLET

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN : M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE.

SAINTE AGNES : M. Albert FILIPPI excusé

SAORGE : Mme Brigitte BRESC excusée

SOSPEL : M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO excusée donne pouvoir à M. Jean-Mario LORENZI

TENDE : M. Jean-Pierre VASSALLO (arrive à 17h02)

LA TURBIE : M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

M. Florent CHAMPION procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire, étant entendu que le quorum n'est pas nécessaire, suite de l'interruption de la séance précédente, faute de quorum.

M. Le Président on va commencer donc la séance du conseil. Monsieur MANFREDI ?

M. Stéphane MANFREDI : Merci monsieur le président, chers collègues bonsoir. Si vous voulez bien monsieur le président je tiens à revenir sur l'épisode de la semaine dernière concernant l'interruption, faute de quorum de notre assemblée.

Premièrement pour vous remercier pour la lettre que nous avons reçue, nous élus communautaires, ces jours-ci pour nous rappeler effectivement à nos devoirs, à notre engagement et je pense que c'était important qu'on nous rappelle effectivement cette dimension.

Lorsqu'on se présente à une élection, on est redevable non pas simplement envers une institution mais envers nos électeurs, de pouvoir siéger jusqu'au bout du mandat. Et je pense que cette lisibilité démocratique est un engagement que l'on prend envers des personnes qui nous font confiance et il me semble que c'est important que l'on honore cette confiance en tout cas jusqu'à la fin de nos mandats qui ne durent pas 2, 3 ou 4 ans mais qui vont jusqu'à 6 ans. C'est un engagement qui est fort et je pense que c'est aussi comme ça qu'on devient des hommes et des femmes de confiance. On nous reproche trop souvent à nous, politiques, de ne plus pouvoir nous faire confiance mais je pense que nos absentéismes vont dans le sens de ce manque de confiance, dans le sens de cette réflexion politique. Je souhaiterais monsieur le président si vous le permettez, je ne suis pas là pour jeter l'opprobre sur qui que ce soit, je ne suis pas là pour appeler à la démission de qui que ce soit, par contre je souhaiterais peut-être qu'à quelques mois de prochaines échéances électorales pas simplement municipales, mais n'oublions pas que quand on vote pour les élections municipales on vote aussi pour les conseillers communautaires, c'est le même jour, on vote en même temps. Je pense qu'il serait bien aujourd'hui pour nos électeurs, comme on le fait pour les parlementaires, qu'on nous dise le taux de présence de chaque conseiller, que l'on publie tout simplement en disant sur le mandat combien il y a eu de présence au niveau des conseils, des assemblées délibérantes comme au niveau des commissions parce que vous l'avez dit vous-même, aujourd'hui on a véritablement des commissions qui se réduisent à peau de chagrin ce qui met en difficulté le fonctionnement de notre institution parce qu'effectivement lorsqu'on se retrouve à très peu de personnes dans les commissions et surtout sur des commissions majeures que sont les finances, les appels d'offre, ça discrédite totalement notre système de fonctionnement. Je pense qu'aujourd'hui nos électeurs ont le droit de savoir. Ils ont voté pour des personnes, ils ont fait confiance à des gens, je pense qu'aujourd'hui ils ont le droit de savoir qui siège, qui vient et qui ne vient pas, ensuite comme on le dit toujours, le pouvoir ce sont les urnes. Ce n'est pas à nous de dire qui doit siéger ou qui ne doit pas siéger mais ceux qui nous ont fait confiance, par leur bulletin, ont le droit de savoir si leur confiance a été honorée ou pas.

C'est une proposition que je vous fais ce soir, peut-être que c'est bien comme dans beaucoup d'institutions de dire voilà nous sommes des conseillers communautaires nous sommes présents nous ne sommes pas présents mais nos électeurs ont besoin de savoir si nous siégeons et si nous participons. Je ne vous demande pas, je vous rassure, de mettre un pourcentage sur le temps de parole parce que j'ai peur d'être sur le podium monsieur le président. Mais j'ai peur de le partager avec Patrick le podium de prise de parole pendant les assemblées, parce que tous les deux on prend facilement la parole. C'est de l'humour évidemment, par contre la première partie n'était pas de l'humour. Merci pour votre écoute.

M. Le Président : Alors merci pour votre intervention, je suis d'accord avec une grande partie de ce que vous avez dit. J'ai déjà fait cette demande ce matin à notre DGS Mme PROSILLICO. C'est en cours. Je pense que c'est en effet une bonne démarche, ce n'est pas pour jeter l'opprobre mais je pense qu'il est important, comme les parlementaires en effet, que les gens à la fois sachent qui vient et qui ne vient pas, sachant que dans certains cas les absences sont parfaitement légitimes, dans d'autres, non. La lettre, j'ai promis de la faire, je l'ai faite. Je voudrais en profiter d'abord pour remercier Jean-Pierre VASSALLO qui est là ce soir, parce que lui vient de Tende et même s'il n'y avait pas besoin de quorum, il a quand même eu l'amitié et la gentillesse de se déplacer ainsi que d'autres maires : Moulinet ce n'est pas la porte à côté et il est présent, Olivier c'est un peu plus près mais il est présent Je voudrais remercier les maires présents mais j'insiste un peu sur Jean-Pierre parce qu'il est venu par amitié, je tenais à le dire. Il s'est dit

beaucoup de choses également comme d'habitude sur ces foutus réseaux sociaux, je voudrais juste faire une mise au point puisque on est en direct et qu'on nous regarde. Alors je tiens à préciser que les conseillers communautaires ne sont pas rémunérés, il n'y a que les membres du bureau, c'est-à-dire le président et les 15 vice-présidents qui ont une indemnité qui est connue puisqu'elle a été votée. Mais je tiens à préciser que les conseillers communautaires, ce qui n'excuse pas qu'ils soient absents, qu'il n'y ait pas de malentendu dans mes propos, mais en tout cas les conseillers communautaires ne sont pas rémunérés donc je tiens juste à faire cette mise au point. Pour le reste, les absences, vous l'avez dit par rapport aux électeurs de la Riviera française puisqu'on vote en même temps que les municipales mais je pense aussi que quand on ne vient pas régulièrement, quand on est absent, c'est montrer un désintérêt pour notre collectivité. Et j'aimerais dire deux choses, quand j'ai eu l'honneur d'être élu président la première fois à la fin de l'année 2021 et une deuxième fois en 2022, j'avais pris les engagements que sur un certain nombre de points la CARF s'étoffe, on en parlera tout à l'heure quand on présentera le rapport de la Cour des comptes, et montre, je dirais, sa volonté à la fois bien sûr de rester indépendante ce qui était très clair mais de se donner une visibilité plus grande.

On a également quand on ne vient pas, un manque d'intérêt et de respect par rapport aux fonctionnaires de la CARF parce que les fonctionnaires de la CARF c'est eux qui préparent les dossiers, qui travaillent c'est eux qui préparent les délibérations. Ils y passent du temps et je pense que vis-à-vis d'eux on se doit d'être présent pour les remercier comme on l'a fait d'ailleurs quand on a pu voter le budget heureusement d'ailleurs avec tout le travail qui avait été fait par le service des finances. Et ensuite je pense que dans l'année qui vient il y aura un certain nombre d'événements importants, le GECT entre autres, et on ne peut pas se désintéresser de tel projet parce que c'est, une fois encore, donner une visibilité importante à notre EPCI. Je vais clore sur ce débat parce qu'on n'est pas là pour parler que de ça mais enfin je pense que tout le monde a compris, la preuve ce soir vous êtes quand même nombreux à être présents et je vous en remercie. Alors c'est vrai qu'on essaiera aussi que les dates choisies ne tombent pas dans des vacances scolaires ce qui n'arrange rien dans certains cas, on y fera attention la prochaine fois. Donc je vais clore le débat sur ce sujet, mais ça a été demandé et ce sera prêt avant le prochain conseil communautaire.

Mme Véronique BATONNIER : Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit monsieur MANFREDI, je partage totalement, simplement moi aussi j'ai une question : on a parlé de l'absence des élus communautaires, j'aimerais qu'on parle de l'absence des commissions parce qu'à ce jour la commission « développement économique » ne s'est pas encore réunie et la commission « espaces valléens » ne s'est réunie qu'une fois, la commission « culture et patrimoine » est inexistante également, donc j'aimerais savoir quand est-ce qu'on compte les réunir et qu'on compte justement demander l'avis de nos élus communautaires.

M. Le Président : Alors vous avez tout à fait raison mais il peut y avoir quelquefois des erreurs dans les deux sens, je vais voir avec les services pourquoi certaines commissions ne se sont pas réunies ou en tout cas pas assez souvent. En général pour voir passer les convocations des commissions puisque je les vois passer et dans certains cas je les signe, je sais que beaucoup de commissions se réunissent. Malheureusement comme évoqué, dans certaines commissions, je pense entre autres à celle que préside Daniel Alberti qui est importante puisque ce sont les finances et aussi la commission d'appel d'offres, s'il n'y a pas de quorum, on ne peut pas trancher et c'est d'autant plus gênant si c'est une commission sur les appels d'offres. Pour le reste je vais vérifier pourquoi ça n'a pas été fait et vous serez informée dès demain chère madame.

Je vais faire une correction sur le pouvoir qui a été donné à M. CONTESSE : M. FORMENTO a donné son pouvoir à M. MONTEIRO et pas à M. CONTESSE.

Mme Sandra PAIRE : Merci monsieur le président, je vous ai interpellé lors du dernier conseil communautaire par rapport aux dates. J'ai vérifié, peut-être que les maires, les vice-présidents, ont l'information concernant les dates et les commissions mais nous, élus d'opposition, alors on n'est pas là pour faire débat, mais c'est important qu'on puisse les avoir également. Voilà je suis là ce soir mais en même temps, j'ai une commission « transport et port » à la Région qui est quand même relativement importante puisque c'est une compétence de la CARF.

M. Le Président : Alors j'apprécie votre présence ce soir. Comme on en avait parlé, ça sera fait. Je pense même que ça doit être non pas dans les boîtes postales mais dans les boîtes mail. La DGS a reçu la directive, vous étiez d'ailleurs présente quand j'ai parlé à Mme PROSILLICO, que tous les élus communautaires, on fera une diffusion générale, reçoivent le tableau des dates prévisionnelles afin que vous puissiez vous organiser. On me dit que cela a été fait. Je vous remercie pour votre présence ce soir. Avant de passer à l'ordre du jour je voulais très rapidement vous faire un petit bilan sur le deuxième salon de l'agrumes de la riviéra française.

Vous avez pu voir que médiatiquement, et ceux qui sont venus sur place ont pu se rendre compte que ça a été un grand succès. Quand on a des opérations qui sont des grands succès pour notre Riviera française, autant en faire un petit bilan. Vous avez le droit de savoir un petit peu ce qui s'est passé dans le détail. Donc on a eu 5078 visiteurs en 3 jours contre 2712 en 2024 donc c'est qu'on a plus que doublé le nombre de visiteurs, plus 87 % exactement. C'est un levier économique, culturel et touristique important. Il y avait 48 exposants contre 28 au premier salon, 35 intervenants. Un focus très fort sur les enjeux de durabilité avec un atelier participatif du projet européen Alcotra, qui a réuni plus de 50 participants autour de la valorisation paysagère et patrimoniale de nos territoires. Ensuite il y a eu de nombreuses animations pour tous les publics le 5 et 6 avril avec une dizaine de grands chefs qui étaient présents, un accent particulier qui a été mis sur l'inclusion avec des opérations ciblées auprès des jeunes en situation de handicap et des demandeurs d'emploi et un peu plus de 160 personnes ont participé à certaines de ces visites encadrées. J'ajoute qu'il faut remercier nos partenaires, on a eu un maillage partenarial très solide : le département des Alpes Maritimes, la région Sud, le projet européen Alcotra, la CARF bien sûr, la ville de Menton, l'APCM et puis des partenaires internationaux comme l'Asie du Sud-Est, l'Indonésie, la Thaïlande et le Vietnam. La Birmanie était absente malheureusement on sait pourquoi. Une communication ambitieuse qui a tenu ses promesses sur de très nombreux supports visuels et sur les réseaux sociaux. En retombée les recettes ont doublé par rapport à 2024 je parle de la billetterie et des stands, on a des opportunités d'affaires qui ont été créées entre les nombreux exposants et enfin on a eu un impact territorial relativement positif. Je précise, si on parle finance, qu'on a à peu près 180 000 € de coût pour 160 000 € de recettes. C'est-à-dire qu'on a un peu moins ou un peu plus de 20 % ce n'est pas affiné totalement, d'investissement propre à la CARF, entre 30 et 35 000 € ce qui était aussi nécessaire puisque pour bénéficier de subvention il faut qu'il y ait un investissement financé de la part de la CARF. C'est un sans-faute total. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. Patrice NOVELLI : Bonsoir monsieur le président, bonsoir chers collègues, à la suite de ce rapport dont j'ai également pris connaissance et qui nous donne la dimension qu'a eu le salon cette année, la question que je me posais c'était de se dire que compte tenu de la dynamique de ce salon est-ce qu'il est bon de sauter une année et de le faire dans 2 ans plutôt que l'année prochaine ? Voilà c'est une réflexion peut-être qu'il faut mener, parce que, quand on saute une année, quelquefois c'est difficile de faire redémarrer la mécanique.

M. Le Président : Alors c'est une bonne remarque mais je pense que l'année prochaine sera quand même une année particulière et que ce n'est pas forcément intelligent d'organiser le 3ème salon de l'agrumes en pleine période électorale. Donc je pense que l'année prochaine il n'y aura pas de salon. S'il y en a un 3ème, ce sera en 2027, pas en 2026. Mais je crois qu'il ne faut pas non plus avoir trop de répétitivité. Là c'était le deuxième donc c'était plus pour voir si ça fonctionnait et on a eu les résultats, mais l'année prochaine, non, pour la raison que j'ai évoquée. On reverra ensuite pour 2027.

Délibération n° 73/2025 : Subvention à la commune de SOSPEL -Pré Saint Gervais

M. Jean-Jacques RAFFAELE

M. Stéphane MANFREDI : une simple question parce que dans la délibération on parle de la compétence développement économique on est tout à fait d'accord c'est une compétence de la CARF, par contre rassurez-moi, ou alors nos bases de données ne sont pas à jour, l'agriculture n'est pas une compétence de la CARF et encore moins la mise en valeur des paysages, aujourd'hui la seule compétence de la CARF qui se rapporte à cette délibération c'est bien la compétence sur le développement économique ou alors c'est un oubli dans la liste des compétences sur le site de la CARF.

M. Le Président : Le développement économique, oui, bien sûr et concernant l'autre point que vous avez évoqué c'était le l'agriculture et la mise en valeur des paysages, la mise en valeur des paysages ça peut en faire partie, l'agriculture non mais là pour l'instant on évoque le développement économique.

Mme Véronique BATONNIER : Il y a bien une délibération de développement économique mais il n'y a pas eu de commission économique. Donc quel est le rôle des élus là ?

M. Le Président : Comme c'est un dossier je dirais important pour la ville de Sospel je comprends la remarque qui est justifiée mais néanmoins je vous demanderai en fonction de ce qui vous a été donné dans le rapport et si vous avez des questions complémentaires à poser ou si Jean-Mario LORENZI souhaite dire un mot à ce sujet en tant que maire de Sospel, que nous puissions quand même procéder au vote de cette délibération qui a été développée en bureau communautaire, mais la commission n'a pas eu lieu.

M. Patrick CESARI : J'interviens à chaque fois qu'on parle de ce dossier, je le fais parce que ce dossier remonte à quelques années, même si ce qui vient d'être dit par Véronique BATONNIER a du sens, c'est le développement économique. Pourquoi de ce fait on n'a pas réuni la commission avant même que le bureau ne s'exprime sur ce dossier je vais l'expliquer. Je ne suis pas l'organisateur des réunions concernant les compétences du développement économique, mais je sais que ce dossier avait fait l'objet dans le passé, il y a bien des années, d'un accord qui avait été donné à la fois en commission et en bureau. Il se trouve qu'il y a eu des événements sur lesquels je ne veux pas revenir qui ont fait que ce dossier n'a jamais atterri en séance publique de conseil communautaire, c'est peut-être pour ça qu'on s'est exonéré de mettre en place une commission de développement économique pour parler de ce dossier. On aurait pu le faire, nous ne l'avons pas fait parce que nous avons estimé très certainement que comme cela avait été fait dans le passé, on pouvait s'en exonérer. Ce dossier par rapport à Sospel, chacun le sait, je l'ai souvent soutenu parce que ce projet avait du sens pour Sospel, je le dis, je le maintiens et effectivement cela ne nous permettait pas de griller cette étape, Véronique, mais en tout cas ce que je souhaite ce soir, en regrettant qu'on ait oublié ce passage en commission, c'est qu'on puisse voter ce dossier.

M. Stéphane MANFREDI : simplement c'est pour avoir une précision pour pouvoir le voter puisqu'on n'a pas eu l'occasion d'en débattre dans les commissions. Notre quotidien « Monaco Matin » du 2 décembre 2022 fait paraître un article en disant que l'agglomération ne subventionnera pas ce projet, il y avait un article effectivement par rapport au projet et la ville de Sospel devrait donc se débrouiller à trouver le financement. Je ne me trompe pas Jean-Mario ? Donc à un moment donné je me dis il y a déjà eu une décision du Bureau communautaire en décembre 2022 puisqu'il y a un article de presse sur la question. Prenez « Monaco Matin » du 2 décembre 2022 « l'Agglo dit non à la subvention ». Ensuite il y a effectivement un article de la presse locale de « Nice Matin », le 15 mars 2024 qui dit que le conseil municipal de Sospel a donné l'autorisation à la signature du bail par rapport effectivement à ce projet. Premièrement, 2022 il y a un article qui dit non à la subvention, en 2024 il y a une décision du conseil municipal de Sospel qui dit "on signe le bail » et 2025 on nous dit qu'il faut voter une délibération pour financer. Donc qu'est-ce qui s'est passé entre 2022 et aujourd'hui pour qu'à un moment donné l'Agglo dise non à une subvention et qu'aujourd'hui on nous demande de voter une subvention.

M. Le Président : Je dirais qu'il ne faut pas toujours croire tout ce qui est écrit dans la presse c'est bien connu. L'article de 2022, pour être très franc, je le découvre ce soir. Tout ce que je peux vous dire c'est que depuis il y a eu de nombreuses discussions en bureau communautaire sur l'intervention de la CARF pour venir soutenir ce projet pour Sospel. C'est vrai que plusieurs solutions ont été envisagées. La ville avait en effet pris un certain nombre de mesures pour que les choses ne lui échappent pas totalement. Le maire de Sospel nous avait informé de ce que la ville allait faire et il l'a passé en conseil municipal, mais il savait à ce moment-là qu'au prochain conseil communautaire puisqu'en bureau c'était fait, se serait présenté pour apporter ce soutien financier. Donc 2022 pour être très franc, je vois pas du tout à quoi ça peut correspondre.

Mme Sandra PAIRE : ce n'était pas par rapport à M. Colagreco en 2022 qui voulait acquérir le terrain ?

M. Le Président : M. Colagreco était effectivement venu visiter le terrain, mais je ne pense pas que ce soit la raison pour laquelle « Monaco Matin » avait fait un article. Jean-Mario tu veux dire un mot là-dessus ?

M. Jean-Mario LORENZI : En 2022 lorsqu'on a eu les subventions du département, on avait demandé la subvention à la CARF. Le département nous a versé la subvention par contre pour la CARF on en avait discuté pas mal de fois et finalement comme c'était pas une compétence communautaire, la CARF avait refusé d'autant plus par rapport également au contrôle de la légalité, donc finalement on avait laissé tomber et à cette époque-là on voulait le passer en fond de concours puis finalement ça a traîné, ces fonds de concours ont été annulés parce qu'ils sont passés dans les budgets de la CARF et notre fond de concours on l'a perdu. Cette somme-là représente comme un fonds de concours, la moitié du montant plus 1 € pour la commune. Et donc c'est pour ça qu'on l'a passé dans l'intérêt économique.

M. Stéphane MANFREDI : Jean-Mario on est d'accord c'est toujours le même projet ? Pour l'école-ferme ?

M. Jean-Mario LORENZI : là on a signé, on a fait un bail à M. Colagreco mais ce montant, c'était pour l'achat du terrain, donc le terrain on l'a acheté.

M. Stéphane MANFREDI : En fin de compte, on revient sur ce qu'on avait dit, on voulait le conserver dans le patrimoine communal.

M. Le Président : La subvention c'est pour l'achat du terrain ce n'est pas pour l'exploitation, on est bien d'accord. J'allais dire on a un peu fait la commission en direct au conseil, Véronique, mais ce qui ne remet pas en cause ce que je vous ai promis dès demain.

Mme Sandra PAIRE : Si je peux me permettre monsieur le président, ce serait bien aussi d'avoir une commission, je rejoins Véronique, parce qu'il y a aussi une subvention que l'on octroie à la CCI de 30.000 € qui est justement pour la revitalisation du territoire, les petites villes de demain, donc c'est important d'avoir une commission développement économique, c'est une compétence de la CARF.

M. Le Président : elle aura lieu, je m'en occupe dès demain comme je l'ai promis.

M. Guillaume CONTESSE : monsieur le président, juste une précision parce que dans ce que disait Jean-Mario et je te remercie pour ces précisions, tu disais qu'en 2022 on avait peur de se faire retoquer par le contrôle de la légalité. Qu'est-ce qui aujourd'hui fait qu'on n'a plus peur de se faire retoquer par le contrôle de la légalité ?

M. Le Président : La subvention c'est que pour le terrain, l'objet de l'utilisation des fonds de la délibération, ce n'est pas pour l'exploitation.

Mme Isabelle ALMONTE : c'était pour poser le même genre de question. Donc la délibération on est bien d'accord aujourd'hui c'est juste pour l'acquisition du terrain parce qu'on parle à l'intérieur justement de la création d'un restaurant.

M. Le Président : ça c'est le projet qui est développé pour votre information mais la subvention est uniquement liée pour l'achat du terrain.

M. Jean-Mario LORENZI : le projet c'est à part, ça n'a plus rien à voir avec la commune ni la CARF. C'est M. Colagreco, enfin les sanctuaires du Mirazur.

Mme Isabelle ALMONTE : c'est justement dans le projet où il y aura certainement le contrôle de la légalité.

M. Le Président : je vous rassure, le contrôle de la légalité contrôle tous les terrains.

M. Jean-Mario LORENZI : nous on a fait un bail, ça a été bien encadré on a pris un avocat pour justement faire un bail agricole, il y a la SAFER qui encadre aussi, on a mis un an et demi pour faire le bail parce que le terrain ça fait 2 ans qu'on a signé, même 2 ans et demi.

M. Patrick CESARI : Je voudrais encore une fois prendre la parole s'il vous plaît pour qu'on soit tous au même niveau d'information. Cette subvention va permettre à Sospel d'avoir une réserve foncière sur un espace qui pourra demain en tout cas être utile au développement économique à la fois de Sospel mais qui profitera aussi sur le plan intercommunal. Le projet je ne sais pas s'il est finalisé mais en tout cas on est bien d'accord que ce soir on donne une subvention pour finaliser l'acquisition d'un terrain utile pour Sospel pour que demain il puisse avoir éventuellement et certainement par décision du conseil municipal de Sospel, une destination qui touche au développement économique. Sur la nature du projet, Sospel devra veiller effectivement à ouvrir ce projet peut-être pas à un seul candidat mais à d'autres parce qu'on n'est pas en capacité, le conseil municipal n'est pas en capacité de désigner un seul candidat mais il doit ouvrir à peut-être plusieurs candidats.

M. Guillaume CONTESSE : pardon mais dans ce que j'ai compris, le bail a déjà été signé donc il ne peut pas être ouvert aujourd'hui à d'autres candidat s'il a signé un bail il est engagé.

M. Jean-Mario LORENZI : justement tout ça a été encadré déjà, l'appel à candidature en gros a été fait déjà.

M. Le Président : Jean Mario a répondu à toutes les interrogations qui auraient dû se faire en commission mais qui se sont faites en conseil. Au moins c'est au grand jour c'est même en direct donc il n'y a pas plus de transparence.

A l'unanimité,

1°/ - APPROUVE une subvention à hauteur de 435.212 € à la commune de Sospel pour l'opération de remise en culture et de développement d'une activité économique au Pré Saint-Gervais,

2°/ - PRECISE que les fonds seront versés dès signature du bail emphytéotique purgé de tout recours, et les crédits portés au budget 2025 : chapitre 204, fonction 020 et compte 2041412,

3°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante,

La délibération n° 73/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 74/2025 : Fonds de concours pour la Commune de La Brigue – enveloppe de l'année 2025

M. Jean-Pierre VASSALLO

A l'unanimité,

1°/ - ATTRIBUE des fonds de concours à verser à la commune de La Brigue au titre de l'enveloppe de l'année 2025, destinés au financement des diverses opérations suivantes, pour un montant de 3.229,07 €

- l'achat de matériel électroportatif pour les services techniques pour 729,07 €,
- l'achat de cuves et abreuvoirs pour 2.500,00 €,

2° / - DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 et précise que cette somme sera versée conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par le Conseil Communautaire le 12 février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 que « *le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du CGCT)* » modifié à l'article 3 le 12 mars 2009, et sur présentation d'un état visé du Service de Gestion Comptable de Menton, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la commune au titre de chaque opération,

3°/ - PRECISE que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 204, fonction 020 et comptes budgétaires 2041411 et / ou 2041412, exercices 2025 et / ou 2026.

La délibération n° 74/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 75/2025 : Fonds de concours pour la Commune de Fontan – enveloppe de l'année 2025

M. Jean-Pierre VASSALLO

A l'unanimité,

1°/ - ATTRIBUE des fonds de concours à verser à la commune de Fontan au titre de l'enveloppe de l'année 2025, destinés au financement des diverses opérations suivantes, pour un montant de 14.719 € pour :

- la réfection de la toiture du Presbytère pour 6.338,49 €,
- la réfection du sol et l'acquisition de barrières de sécurité pour 821,34 €,
- la réfection de l'enrobé détérioré de la cour d'école pour 680,17 €,
- des travaux d'étanchéité du local commercial du 4 route de la gare pour 5.235 €,
- la réfection de la fosse septique de la zone industrielle d'Ambo pour 459 €,
- l'acquisition d'une débroussailleuse pour l'entretien de la zone industrielle d'Ambo pour 662 €,
- le remplacement de deux chauffe-eaux dans les logements communaux du 53 avenue Théophile Bottone pour 523 €,

2° / - DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 et précise que cette somme sera versée conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par le Conseil Communautaire le 12 février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 que « *le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du CGCT)* » modifié à l'article 3 le 12 mars 2009, et sur présentation d'un état visé du Service de Gestion Comptable de Menton, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la commune au titre de chaque opération,

3°/ - PRECISE que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 204, fonction 020 et comptes budgétaires 2041411 et / ou 2041412, exercices 2025 et / ou 2026.

La délibération n° 75/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 76/2025 : Fonds de concours pour la Commune de Saorge – enveloppe de l'année 2025

M. Jean-Jacques RAFFAELE

A l'unanimité,

1° - ATTRIBUE un fonds de concours à verser à la commune de Saorge au titre de l'enveloppe de l'année 2025, destiné au financement de l'opération suivante, pour un montant complémentaire de 6.788 € :

- les travaux de réhabilitation de l'aire de loisirs à l'entrée du village,

2° / - DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 et précise que cette somme sera versée conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par le Conseil Communautaire le 12 février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 que « *le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du CGCT)* » modifié à l'article 3 le 12 mars 2009, et sur présentation d'un état visé du Service de Gestion Comptable de Menton, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la commune au titre de chaque opération,

3° / - PRECISE que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 204, fonction 020 et comptes budgétaires 2041411 et / ou 2041412, exercices 2025 et / ou 2026.

La délibération n° 76/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 77/2025 : Rapport sur les actions entreprises par la communauté d'agglomération de la Riviera française suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes sur sa gestion à compter des exercices 2018 et suivants

M. Le Président

La Chambre Régionale avait fait, sur l'exercice 2018 à 2023 un certain nombre de préconisations et de recommandations dont la CARF aussitôt s'est engagée à mettre en place un certain nombre d'outils pour respecter ces recommandations Ça a été fait et la Chambre Régionale d'ailleurs avait même noté qu'au moment du rapport final on a déjà engagé un certain nombre de mesures dans ce sens.

Mme Véronique BATONNIER : monsieur le président vous avez passé en revue les recommandations Il y en a une qui m'intéresse beaucoup plus que les autres, vous vous doutez bien, c'est celle des subventions. Vous nous avez expliqué tout ce que vous avez mis en place pour la recherche des subventions et je trouve que ça avance vraiment dans le bon sens. Maintenant j'ai un gros doute et je vais vous demander ce qui est mis en place comme schéma de communication pour les subventions entre la CARF et les communes parce que là nous avons eu une séquence sur « Nos territoires d'abord », c'est la CARF qui est en charge de rechercher les subventions et donc pour les communes. Quel est votre schéma de communication parce que là je n'ai vraiment pas bien compris ? Merci.

M. Le Président : Vous parlez du problème de communication entre les différents services et les communes quand il s'agit d'attribuer ou de faire suivre des subventions ?

Mme Véronique BATONNIER : Comment vous informez les communes des possibilités qu'elles ont de faire appel à des subventions via la CARF pour le programme « Nos territoires d'abord » ?

M. Sylvain MICHELET : Bonjour à toutes et à tous. Vous parlez du programme de financement de la Région « Nos territoires d'abord » qui a fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des communes pour identifier les projets qui pourraient être financés dans le cadre d'un programme précis élaboré par la Région avec un certain nombre de thématiques. Il a été proposé dans ce contrat un certain nombre de

projets portés par les communes qui peuvent piocher dans ce plan de financement tout en intégrant ces projets dans le cadre des thématiques qui sont identifiées. On a fait encore tout récemment une réunion de présentation avec les services de la Région auprès de l'ensemble des communes qui étaient intéressées pour pouvoir bien identifier tous les projets qui pouvaient être financés dans le cadre de ce programme régional.

Mme Véronique BATONNIER : Excusez-moi monsieur Michelet mais il y a un gros raté alors parce que je crois que Roquebrune était la seule commune présente et c'est bien dommage et je pense que les services des communes qui s'occupent des subventions doivent impérativement être invités, ce n'était pas le cas au départ.

M. Sylvain MICHELET : Toutes les communes sont invitées à ces commissions ou à ces présentations qui sont faites par soit les services de la CARF, soit les services instructeurs de la Région. Après si ces personnes ne viennent pas c'est effectivement bien dommage, mais en tout cas elles sont toutes informées des procédures, des possibilités de financement qui sont ouvertes auprès de ces communes et toutes les thématiques qui peuvent être financées dans le cadre de ce programme.

Donc il y a ce programme au niveau de la région mais il y a bien d'autres programmes qui sont également ouverts à l'ensemble des communes de la CARF et c'est un lien qui se fait de façon très étroite avec tous les services de la CARF et des différentes communes membres.

Mme Sandra PAIRE : Merci monsieur le président, il y a deux types de subventions à la Région. Il y a « Nos territoires d'abord » où là on passe par la CARF et il y a « Nos communes d'abord » où les communes peuvent interpeller directement les services de la Région en fonction de thématiques bien précises.

M. Dominique NICOLAÏ : Merci monsieur le président, je prends acte des recommandations et du travail qui a été fait, donc bravo aux agents de la CARF pour le travail qui a été effectué. Par contre, au-delà des recommandations, il y avait aussi une synthèse et dans cette synthèse était mis en avant un point que je vous cite : « les élus ne sont pas saisis des outils structurants ». Je pense aujourd'hui que les débats qu'on est en train d'avoir depuis tout à l'heure, je rappelle la résolution 28 les débats qui sont instaurés, font qu'à mon sens les élus ne sont pas assez mobilisés sur les questions et les enjeux de la CARF parce qu'on parlait tout à l'heure du champ d'application de la CARF. C'est Patrick CESARI qui a fait une note de synthèse qui a permis de comprendre qu'en gros on était en train d'acheter le foncier pour Sospel, que c'est l'objet de la CARF d'être dans l'acquisition du foncier pour valoriser le territoire. Mais je pense qu'au niveau des élus aujourd'hui il y a un manque de connaissance ou de fonctionnement des outils et du mécanisme. Et c'est pour ça que dans sa synthèse, la Cour régionale des comptes proposait de mettre en place des choses. Et là-dessus je pense monsieur le président qu'il faut qu'il y ait un travail qui soit fait parce que sincèrement, en tant qu' élu communautaire aujourd'hui, alors il y a le bureau avec des vice-présidents qui se réunit et qui décide de choses dont acte, mais c'est vrai que nous en tant que conseiller communautaire ce serait bien qu'on ne soit pas juste une chambre d'enregistrement, qu'on puisse participer au processus. Alors moi je le fais dans la commission « habitat » avec Patrick CESARI et ça fonctionne plutôt bien, on a une résolution tout à l'heure je la connais et je laisserai Patrick en parler mais c'est vrai que je pense qu'au niveau général en termes d'utilisation et de savoir-faire ou de savoir-connaître la CARF il y a un vrai manquement au niveau des élus. Merci.

M. Le Président : Je pense que la remarque que tu viens de faire tombe à pic par rapport à ce qui s'est passé depuis quelques jours. On a fait également remarquer tout à l'heure que certaines commissions ont été convoquées régulièrement et même exceptionnellement, quand il fallait le faire d'autres moins on verra le problème demain. Par contre, je reprends ce que disait tout à l'heure Stéphane MANFREDI : quand il y a des élus qui sont dans les commissions, il faut venir. Je sais qu'à l'habitat il n'y a pas de problème, j'ai donné deux exemples tout à l'heure qui sont les commissions que préside Daniel ALBERTI sur les appels d'offres ou celle des finances, alors oui c'est sûr qu'on peut toujours améliorer la communication entre l'exécutif et les élus communautaires. Il y a un bureau qui se réunit avant pour

qu'on discute de l'ensemble des points et quand une délibération peut éventuellement poser problème en général on la décale ou on essaie toujours d'arriver à un accord pour bien montrer que l'intérêt général prime sur les intérêts particuliers. C'est toujours ce qui a été fait et pas seulement depuis que je suis là, on peut sûrement améliorer, on va s'y pencher rapidement, c'est promis. Il n'y a jamais trop de communication.

Mme Isabelle ALMONTE : Je veux juste dire merci à la cour régionale des comptes parce qu'en ce qui concerne la commande publique, je me demande comment la CARF a pu exister sans commission d'attribution des MAPA ou sans sécurisation des procédures d'achat public. Je me demande comment c'est possible d'autant plus qu'elle est quand même faite de plusieurs communes et que chacune de ces communes a des services plus ou moins juridiques, et je me demande comment la CARF a pu acheter pendant toutes ces années où elle n'a pas été contrôlée. On comprend peut-être mieux les irrégularités sur certains marchés qui sont sortis.

M. Le Président : je suis d'accord mais il ne faut pas faire de rapprochement, certains ont essayé de faire des rapprochements quand ça les arrangeait, le contrôle porte de 2018 à 2023, je serais mal placé pour dire que ce qui s'y passait avant n'était pas mon problème pour deux raisons parce que j'étais membre du bureau de la CARF, mais je pense qu'il y a un certain nombre de services ou de procédures où les choses se passaient bien, que c'était fait quand même régulièrement, qu'il n'y a jamais eu de problème particulier puis la cour des comptes est venue contrôler, elle a donné son avis et immédiatement on a réagi. Elle l'a d'ailleurs reconnu en disant qu'on avait réagi quasiment dès le lendemain des premières constatations et d'ailleurs la Cour des comptes c'est fait pour ça. Je pense honnêtement qu'il y a eu une certaine comment dire...

Mme Isabelle ALMONTE : laxisme

M. Le Président : ...prise d'habitude peut-être un peu simplifiée, c'est possible, mais ça n'a pas mis en cause l'existence de la CARF bien au contraire. Quand on regarde le rapport un en final, on constate que dès qu'on nous a signalé des choses, on s'est mis tout de suite au travail pour le faire et on a répondu totalement aux neuf points qui étaient précités.

M. Patrick CESARI : Je veux bien m'exprimer par rapport à tout ce que je viens d'entendre, je regrette d'ailleurs que Daniel ALBERTI ne soit pas là parce qu'il aurait eu effectivement sur ce que vous avez soulevé madame, des réponses adaptées aux situations qu'il a vécues et j'ai toute confiance en Daniel ALBERTI. Alors d'abord sur ce que j'ai entendu en réponse aux observations de la chambre, il faut relever une chose, je m'en suis ouvert d'ailleurs déjà en bureau, j'ai félicité la façon dont on a pu ces dernières années notamment, obtenir des subventions sur tous les dossiers qui ont été éligibles J'en veux pour preuve un qui m'a vraiment satisfait c'est celui que nous avons en charge, l'obligation de mettre des compteurs d'eau dans toute les vallées, il y en avait pour à peu près 12 millions d'euros, je dis ce soir que sur ces 12 millions d'euros on va peut-être retirer environ 60 % de subventions n'est-ce pas monsieur MICHELET ?

Donc je tiens absolument à dire cela parce que ça me paraît important. Après il y a quelque chose dont on pourrait sourire, moi en tout cas j'ai souris intérieurement, à la fois on a le besoin exprimé par certains d'avoir plus d'informations et puis d'un autre on a un constat qu'on fait en commission lorsqu'elles se réunissent où on se compte sur les doigts d'une main, c'est quand même un peu paradoxal. C'était la discussion en introduction, je crois d'abord que les vice-présidents que nous sommes ou le président que tu es, doivent réunir leur troupe pour examiner les raisons qui font que ces absences sont répétées, je crois qu'avant d'en décider ici, on doit effectivement, vice-présidents, réunir nos troupes pour dire "Bon on vient de vivre une situation, essayons de la corriger » avec les arguments qui ont été repris en séance ce soir.

Voilà ça c'est la première chose à faire, la deuxième il faut le dire tu n'étais pas président et le rapport qui a été déposé par la Chambre et pour lequel tu viens de nous apporter les réponses qui ont été faites, il y a eu effectivement très certainement des dysfonctionnements qui ont été soulevés et corrigés mais de là à dire que tout ce qui a été fait était sous le sceau d'irrégularité, ça n'a pas été le cas. Je pense à celui

qui a été à mes côtés longtemps président, Jean-Claude Guibal, très certainement peut-être à un moment donné dépassé je l'imagine, et laissant, sans peut-être s'en soucier, des difficultés qui pouvaient naître dans certaines commissions je le suppose. Ce soir on a compris que ce qui avait fait l'objet de neuf observations a été purement et simplement corrigé, on est d'accord je crois qu'il faut repartir sur ce point-là et sur le premier sur le plan de l'information sur le plan des obligations pour la CARF de réunir des commissions. Je crois qu'il est temps de s'interroger sur encore une fois les raisons de ces absences. Est-ce que les moments choisis, les horaires choisis pour réunir les commissions correspondent en tout cas pour celles et ceux qui ont toujours une activité professionnelle, à des horaires qui conviennent ou qu'il faudrait peut-être corriger, je crois qu'il faut aller aussi jusque- là pour voir si on ne doit pas se remettre en question.

Mais la première des choses, ce sont les maires vice-présidents qui doivent réunir leurs équipes pour voir là où le bât blesse, là où les absences qui se répètent, préjudiciables pour le bon fonctionnement de l'institution et il y a certainement des réponses. Le fait qu'on soit en période de vacances scolaires ça en est une mais il doit y en avoir d'autres. Il y a des gens qui travaillent, qui ne peuvent pas abandonner leur métier, parce que vous l'avez dit les vice-présidents et le président sont rémunérés, les autres non. Donc il y a une véritable discussion à avoir, mais d'abord au sein de nos propres municipalités avant de relancer le débat ici parce que je crois que l'explication et les retours qu'on peut attendre et les corrections qui doivent effectivement s'opérer elles vont s'opérer d'abord chez nous au sein de nos communes avant de venir verser au débat au niveau de la CARF. Mais je pense qu'avec ce qu'on vient de vivre, il faut prendre les choses plutôt sérieusement et décider effectivement de voir un peu comment on va corriger rapidement cette situation pour qu'on ne vive plus cela. Je vous donne un exemple Dominique a dit que la commission « habitat » est une commission importante à l'évidence, on parle logement, on parle d'aide au logement, et ce sont des budgets quand même qui se chiffrent en millions.

Nous nous sommes réunis cet après-midi, il y avait deux personnes en visio et j'avais à mes côtés trois personnes. Il y a 15 communes, toutes concernées, parce que l'OPAH travaille sur toutes les communes y compris dans les vallées. Les premiers à avoir bénéficié de l'OPAH, ce sont les villages où l'information a été diffusée plus facilement que dans les communes urbaines.

Donc j'avais autour de moi, je le répète, trois personnes et deux en visio, c'est une commission qui doit franchement se réunir avec au moins 12 personnes, on en est là, à tel point qu'en fin de réunion j'ai dit, pour celles et ceux qui sont absents aujourd'hui, j'ai dit à la personne chargée de gérer administrativement la commission que nous sortions de cette réunion avec un constat « il manque effectivement des élus représentants et des communes qui auraient dû participer à cette commission, je vous propose madame d'envoyer le compte-rendu et les informations diffusées en commission à toutes celles et à tous ceux qui n'étaient pas avec nous aujourd'hui. Et vous leur dites qu'en tant que président je propose une nouvelle réunion avec eux pour examiner s'ils ont à la fois des observations et des questions à poser. Je me ferai un plaisir d'y répondre ». Voilà ce que j'ai proposé parce qu'autrement moi j'ai été à la fois déçu mais surtout on entrait dans une phase où on parle du PLH4, de l'aide de l'État de l'aide de l'OPAH, encore une fois ça se chiffre par millions. Donc j'ai décidé de faire une nouvelle réunion en offrant à celles et ceux qui n'ont pas pu être là, d'être là parce que je ne veux pas en séance de conseil communautaire au mois de juin présenter ce rapport sans avoir fait une nouvelle réunion parce que ça ne serait pas raisonnable. Je pense qu'il faut que chaque vice-président, chaque maire dispose avec ses élus de la majorité et de l'opposition d'une discussion pour dire « fixons-nous un cadre on est responsable on agit et agir c'est être présent ».

Voilà donc c'est ce que je proposerai aux miens qui sont là habituellement, mais je le ferai malgré tout et puis on verra en commission. Les commissions, au lieu de les faire dans l'après-midi, je ne bosse pas moi, je ne fais que mon métier de maire, de Département et de CARF donc moi j'ai le temps de venir dans l'après-midi mais peut-être que d'autres travaillent et donc je proposerai s'il le faut des réunions à 18h. Moi je m'en moque, ce qu'il faut c'est qu'on ait le sentiment d'offrir l'information qu'attendent celles et ceux qui, à un moment donné ont voulu être élus, ils le sont qu'ils prennent leurs responsabilités et si malgré tout cela on constate encore que les absences de certains se répètent, on tirera les conséquences de tout ça le moment venu.

M. Cédric MONTEIRO : bonsoir monsieur le président, je vais essayer d'être le plus court sans polémique. Déjà je tenais à rendre hommage aux services qui ont œuvré durant toutes ces années parce

que je me mets à leur place, travailler dans ces conditions ça ne devait pas être facile au niveau de la commande publique. Nous savons l'importance qu'à un service des marchés publics surtout dans un EPCI comme le nôtre et c'est vrai qu'à la lecture de ce rapport j'ai l'impression en fait qu'on découvre le code des marchés publics. Quand on me dit "on crée une commission de MAPA", on est en 2025, je pense qu'il y a des villes ici qui sont d'une importance suffisante pour se poser la question "Comment a-t-on fait ?" Mais ça s'est bien passé du moins dans la mesure du possible. Ensuite on crée un règlement interne également aux marchés publics, là aussi on est en 2025, on recrée un règlement intérieur de la commande publique. Moi j'ai une proposition, je serai pour qu'une formation soit faite à tous les élus, maires, conseillers communautaires, de ce que représente la commande publique, ça pourrait permettre à beaucoup de d'élus de connaître déjà le champ d'action et les possibilités parce que c'est vrai que comme on dit, le temps politique le temps d'un technicien et le temps de la réglementation du code des marchés publics, tout le monde n'est pas au fait de ce point tout en sachant que le code des marchés publics évolue très régulièrement, donc je pense que ça serait une formation plus que nécessaire et qui serait très intéressante pour tous les élus. Je finirai là-dessus sans polémique aucune de ma part.

M. Le Président : je ne prends pas ça du tout pour une polémique au contraire c'est une bonne idée de voir pour une formation et je pense que ça devrait à la fois intéresser sûrement certains élus qui n'ont pas tous les éléments et les services. Ils sont à pied d'œuvre en permanence, je vais faire une petite suspension de séance pour répondre à ce que vous disiez sur la commission MAPA.

M. Sylvain MICHELET : ce n'est pas la première fois que la CARF est soumise à un contrôle de la Chambre régionale des comptes et jusqu'à présent il n'y a eu aucune difficulté sur l'ensemble des marchés qui ont été attribués par la CARF. Nous sommes une collectivité qui génère un grand nombre de marchés, je ne mets pas en doute les difficultés que l'on a connues au niveau du service des marchés publics où il y a eu un certain nombre de personnes qui sont arrivées, qui sont reparties, c'est un service qui a été effectivement en sous-effectif mais je tiens quand même à le souligner, tous les marchés qu'on a pu générer au niveau de DSP, au niveau de marché de prestation de services qui sont de très gros marchés qui embrassent l'ensemble des compétences de la CARF que ça soit au niveau de l'eau et de l'assainissement, des déchets, il n'y a pas eu de difficultés particulières. Il y a eu simplement un toilettage qui a été effectivement sollicité par la Chambre régionale des comptes et donc on est rentré dans ce cadre-là, d'où la mise en place de cette commission qui était intégrée dans la commission d'appel d'offre. Donc je voulais quand même assurer auprès de l'ensemble des élus communautaires, que bien évidemment toutes les choses se sont faites dans les règles. L'ensemble des marchés sont soumis au contrôle de la légalité et il n'y a jamais eu de remarque de ce type. C'est encore une fois simplement un toilettage demandé par la Chambre régionale des comptes et je tiens à vous faire savoir que, et j'insiste, que tout se fait suivant des règles qui sont très lourdes, très strictes, très complexes. Il faut s'adapter régulièrement d'où la nécessité de renforcer le service des marchés publics avec notamment l'arrivée d'un juriste chevronné qui permet de pouvoir sécuriser l'ensemble des procédures et vous le savez au niveau de la CARF nous avons une multitude de procédures de tout type, ça va de l'achat de simple petites fournitures à des marchés de plusieurs dizaines de millions d'euros qui sont attribués régulièrement toute l'année, c'est une opération et des marchés qui sont réguliers et sur lesquels il y a des procédures très strictes et que la CARF bien sûr suit avec vigilance.

M. Le Président : Merci Sylvain, juste un point vous le savez, ce n'est pas le premier contrôle que la Cour des comptes effectue sur la CARF, elle en effectue également sur des communes et croyez-moi quand ils font un contrôle ils le font sérieusement. S'il y avait eu des problèmes de marchés ou s'il y avait eu par rapport à des attributions des irrégularités pour employer le terme juridique, la Cour des comptes ne serait pas passée à côté, elle l'aurait bien évidemment signalé dans son rapport et le contrôle de la légalité au niveau de la préfecture de la même manière. Donc je veux dire que ces pares-feux puisque ce sont des pares-feux bien évidemment, et ça arrive dans chacune des communes que de temps en temps le contrôle de la légalité pointe du doigt une délibération en disant bon sur ce point-là il faut peut-être revoir tel et tel point ou telle et telle virgule. Donc on le regarde et on obéit mais pour vous rassurer et vous tranquilliser, ce qui est important, ce qu'a dit Patrick, c'est que le rapport a été fait et il remarque un certain nombre de dysfonctionnements légers si on peut dire, ou un peu plus fort dans

certaines procédures, par contre il ne fait absolument pas état de la moindre irrégularité de 2018 à 2023 ce qui est pour moi le plus important puisque le reste on a pu le corriger rapidement et on vous a donné aujourd'hui les directives qui ont été données au bureau des maires et je peux vous dire que l'ensemble des maires ne se sont pas posés une seule question sur les procédures à mettre en place, ça a été décidé à l'unanimité et très rapidement et c'est efficace aujourd'hui.

M. Stéphane MANFREDI : Simplement pour revenir sur trois points rapidement, le premier point, merci au vice-président Patrick CESARI de souligner que la problématique qu'on a abordée dès le début de ce conseil sur la présence ou je dirai moi plutôt l'absentéisme, ce n'est pas forcément ceux qui travaillent qui sont absents, je redis ce n'est pas forcément ceux qui travaillent qui sont absents là je mets un point. Deuxièmement je vous rappelle que quand il s'agit du conseil communautaire siègent les élus communautaires, lorsqu'il s'agit des commissions il n'y a pas que les élus communautaires qui siègent dans les commissions mais des élus délégués par vous messieurs les vice-présidents, maires de nos communes. Vous avez la possibilité de changer d'élus dans les commissions lorsque vous vous apercevez que ceux que vous avez délégué ne siègent pas ou peu ou pas du tout.

Vous avez encore la main mise par rapport aux commissions, je ne parle pas de l'assemblée délibérante je parle des commissions étant donné qu'aujourd'hui si on regarde la liste de nos commissions, c'est des listes quand même très conséquentes on a parfois entre 15 et 20 personnes dans chaque commission et on se retrouve des fois à 2 ou 5 sur 15 à 20 personnes, ce sont des élus nommés qui ne sont pas élus communautaires. Vous avez messieurs les vice-présidents la main mise pour les remplacer, il y a des gens qui ne siègent plus depuis 1, 2, 3 ans et pourtant ils n'ont pas été forcément remplacés même lorsqu'on a revoté les commissions il n'y a pas si longtemps. Puis le 3^{ème} point, permettez-moi un plaisir, nous sommes à 9 mois des élections, lorsqu'on compose une liste électorale on met une liste aussi d'élus communautaires, peut-être que dans la priorité de la composition de cette liste, messieurs les têtes de liste aux prochaines élections, mettez les gens qui pourraient siéger et qui sont suffisamment disponibles pour siéger parce que lorsqu'il faut mettre effectivement des noms, c'est pas forcément dans la liste des conseillers communautaires, c'est pas forcément des adjoints, c'est pas forcément des personnes qui n'auraient pas la disponibilité. Peut-être qu'en confectionnant cette deuxième liste juste à côté du bulletin de vote, vous savez il y a les élus municipaux et puis il y a les élus communautaires, mais mettez en fonction aussi peut-être des disponibilités ou alors de l'engagement de personnes sur votre liste qui sont prêtes à siéger parce qu'on l'a entendu dire tout à l'heure effectivement, les élus communautaires à l'exception des vice-présidents ne sont pas rémunérés à la CARF, c'est tout à fait exact.

Mais beaucoup d'élus à la CARF sont adjoints dans les communes, et donc il touchent une rémunération des communes pour être adjoints municipaux et siègent par conséquent aussi à la CARF, à ce moment-là peut-être qu'il faut simplement dissocier le fait que c'est pas forcément les adjoints d'une commune qui doivent siéger à la CARF parce que peut-être les adjoints ont déjà un gros travail dans les communes, ils sont déjà investis dans leur engagement et qui peuvent pas tout faire c'est aussi une possibilité. Peut-être lorsqu'il va falloir rédiger les prochains bulletins de vote, les prochaines listes il faudra mettre des élus à la CARF non pas qui correspondent forcément à l'aspect municipal mais qui correspondent au fonctionnement réel de l'EPCI. Merci beaucoup.

M. Le Président : La remarque est entendue, vous comprendrez que je ne peux pas répondre pour les maires ou d'autres qui seront candidats et présenteront des listes, pour ma part j'ai entendu le message, je le transmettrai aux gens que je connais mais ils l'ont entendu aussi, d'autres qui ne sont pas dans cette assemblée ne l'ont pas entendu mais je pense que la presse s'en fera écho et si elle ne s'en fait pas écho on leur fera passer le message si on les connaît.

M. Olivier CHANTREAU : Juste un petit mot pour rebondir sur les discussions hyper intéressantes parce que c'est vrai que cet absentéisme est problématique. Je vais juste expliquer une chose, on a dans nos équipes actuelles et peut-être pour certains, déjà futures, une majorité d'actifs, mon cas puisque c'est celui que je connais le mieux finalement : je suis fonctionnaire tout le monde le sait, fonctionnaire d'État. Pour réaliser mon mandat d'élu mon administration bien-aimée m'autorise 8 heures d'absence par semaine, avec ça il faut jongler en tant que maire, vice-président de la CARF, président de commission, plus tous les autres rendez-vous et cetera, donc déjà mes soirées je les consacre, et je pense que d'autres

collègues maires font pareil en tout cas pour ceux qui sont actifs, je les consacre à mes rendez-vous pour la commune avec le conseil municipal avec certains élus. Pour le reste ça devient très problématique, ça demande je pense, une table ronde parce qu'on peut discuter comme ça pendant des heures, des semaines, des mois, il faut se mettre je pense à un moment donné autour d'une table pour que tout le monde puisse s'exprimer sur ce sujet et que tout le monde comprenne bien quelles sont les problématiques de chacun sur ce qu'on appelle la réalisation d'un mandat d'élu qui n'est pas si facile que ça.

M. Le Président : Merci Olivier et je pense que ça va dans le sens de tout ce qui s'est dit et on a compris un certain nombre de dispositions, de choses que l'on devait en tout cas rapidement mettre en œuvre

1°/ - PREND ACTE du bilan des actions diligentées par la CARF à la suite du rapport d'observations définitives formulé par la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de la Riviera française au cours des exercices 2018 et suivants et des débats qui se sont tenus,

2°/ - DIT que la présente délibération sera transmise à la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Conseil communautaire prend acte de la délibération n° 77/2025

Délibération n° 78/2025 : Acquisition foncière d'une parcelle de SNCF RESEAU pour l'implantation d'un moulin à huile à Breil-sur-Roya

M. Jean-Jacques RAFFAELE

A l'unanimité,

1°/ - APPROUVE l'achat de la parcelle ciblée d'une superficie de 1670 m² incluse dans la parcelle cadastrée section J n°1238 à Breil-sur-Roya et les coûts liés aux travaux de libération de l'emprise sous condition de l'attribution de la subvention de l'Etat au titre du fonds de reconstruction exceptionnel Avenir des Vallées,

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer la promesse unilatérale d'achat et tout acte authentique relatif au dossier y afférent, ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération,

3°/ - AUTORISE l'inscription des dépenses aux budget 2025 et 2026.

La délibération n° 78/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 79/2025 : Avenant n°5 au contrat territorial établi avec le SMIAGE dans le cadre de la compétence GEMAPI - Approbation

M. Jean-Jacques RAFFAELE

M. Guillaume CONTESSE : Je me posais la question sur les trois nouvelles actions : la dernière c'est constitution d'un kit de crise. À quoi ça correspond un kit de crise ?

M. Sylvain MICHELET : C'est dans le cadre d'un projet européen dans lequel la CARF s'est inscrite où on a la possibilité d'avoir des subventions à hauteur de 80 % pour un financement qui tourne autour de 130 000 € pour faire l'acquisition de matériel de premier secours que ça soit de la communication, que ça soit du matériel roulant, des groupes électrogènes qui pourrait être mis à disposition des communes en cas de crise comme on a pu connaître notamment lors de la tempête Alex Voilà donc c'est un programme sur lequel on souhaite s'inscrire et qui vient compléter l'ensemble des actions qui sont prévues au niveau du de son contrat territorial avec le SMIAGE.

A l'unanimité,

1°/ - APPROUVE l'avenant n°5 au contrat territorial établi entre le SMIAGE et la CARF pour la période 2022-2025

2°/ -AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

La délibération n° 79/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 80/2025 : Avenant n°4 au Contrat Territorial établi avec le SMIAGE dans le cadre de la Tempête Alex – Approbation

M. Jean-Jacques RAFFAELE

A l'unanimité,

1°/ - APPROUVE l'avenant n°4 au contrat territorial « Tempête Alex » établi entre la CARF et le SMIAGE

2°/ -AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

La délibération n° 80/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 81/2025 : Subvention pour l'acquisition-amélioration par Habitat et Humanisme de deux logements en Inter médiation Locative à Menton

M. Patrick CESARI

Je voudrais que l'on ajoute au bout du texte : « Ces logements seront attribués avec le concours du service intégré d'accueil et d'orientation des Alpes Maritimes à un couple et à une personne seule ou un couple avec les services de la ville de Menton ».

Encore une fois ne vous désintéressez pas de l'attribution de ces logements je parle pour Menton.

M. Florent CHAMPION : Merci monsieur le président, je tiens bien entendu à rassurer monsieur CESARI par rapport à l'attribution de ces logements futurs par « habitat et humanisme », comme tous les logements qui sont délivrés et qui sont traités avec « habitat et humanisme » c'est sur l'orientation principale du CCAS de la ville de Menton. Donc on propose bien entendu des gens issus de Menton Vous le savez aussi à Roquebrune, nous avons suffisamment de demandeurs qui habitent d'ores et déjà sur nos communes pour avoir des candidats nombreux à leur proposer, donc soyez rassuré ainsi que l'ensemble de l'assemblée notamment les élus mentonnais sur le fait que le CCAS sera force de proposition pour « habitat et humanisme » dans le cas de ces attributions.

M. Patrick CESARI : Alors justement précisons-le dans le rapport.

M. Le Président : Tout à fait d'accord, on va le préciser.

M. Cédric MONTEIRO : Je pense que monsieur CHAMPION a répondu en partie mais la remarque de monsieur CESARI est très bonne aussi pour juste rajouter « Menton ».

M. Dominique NICOLAÏ : juste une observation quand même aussi importante parce qu'on parle toujours des logements sociaux et du fait que toutes les villes que ce soit Menton, Roquebrune ou d'autres sont toutes carencées. J'aimerais qu'on s'arrête deux minutes sur le partenariat qui a été bâti avec « habitat et humanisme », qu'on a bâti ensemble quand j'étais encore dans la majorité, sur le pourcentage et la participation financière parce qu'au-delà du fait qu'on va donner une aide et que la

CARF va remplir son rôle, je rappelle qu'on est sur un fonds d'investissement de 342 000 € quand même avec les deux projets réunis. Or sur ces deux projets en fonds propres donc investi par la succession il y aura seulement 42,1 %. C'est-à-dire que le reste donc les plus de 200 000 € va être injecté grâce au travail commun de la CARF, de l'État 60 000 € quand même de prise en charge par l'État, la ville de Menton 35 000 € qui va y participer également et un emprunt qui va être souscrit à hauteur de 94 406 €. Donc c'est surtout un message que j'envoie ce soir puisqu'on est regardé, d'inviter les personnes à se rapprocher de cette association « habitat et humanisme » parce qu'aujourd'hui tant ici que sur les réseaux ou dans la rue les gens viennent nous demander des logements, tout le monde vient nous demander des logements. Or on ne peut pas donner ce qu'on n'a pas, je l'ai déjà dit, je me répète, mais cette solution d'intermédiation locative est une solution qui fonctionne. Ce soir on en parle à la CARF, c'est pour ça que je me permets de m'arrêter deux minutes en appelant les personnes qui nous regardent et tous les élus à inviter les personnes, les successions ou ceux qui aujourd'hui ont des travaux lourds à faire et qui ne peuvent pas les financer, à se rapprocher d'« habitat et humanisme » et à solliciter ce type de dispositif qui est également valable pour l'OPAH.

M. Le Président : Merci, très bonne remarque, on fera passer le message et un peu plus si on peut dans les informations, dans nos bulletins municipaux et sur les réseaux de la ville.

A l'unanimité,

1°) - ATTRIBUE une subvention de huit mille trois cents euros 8300 € à la Foncière Habitat et Humanisme pour l'acquisition-amélioration de deux logements sociaux situés 13 route de Sospel et 115 Sentier des Moulins à Menton,

2°) - DIT que la subvention sera inscrite et versée sur l'exercice 2025.

La délibération n° 81/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 82/2025 : Convention relative au financement de l'élaboration concertée du dossier de demande de statuts du SERM Azuréen

M. Olivier CHANTREAU

A l'unanimité,

1°/ - APPROUVE la Convention jointe à cette délibération

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer la Convention jointe à cette délibération

La délibération n° 82/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 83/2025 : Tarification d'usage des bornes de recharge pour véhicules électriques de la CARF

M. Olivier CHANTREAU

M. Dominique NICOLAÏ : quand c'est bien il faut le dire mais quand ce n'est pas bien faut le dire aussi, pas tant sur l'intervention d'Olivier qui était très bien, mon cher Olivier, mais c'est plus par rapport aux bornes et par rapport à leur fonctionnement. Est-ce que quelqu'un a déjà essayé des bornes ici ? Oui ? Une fois sur deux pour moi elles ne marchent pas, je ne sais pas si c'est moi qui n'ai pas de chance. Je parle de celle des Halles.

M. Le Président : je n'ai pas testé moi-même n'ayant pas de voiture électrique, par contre ce que je peux dire c'est qu'avec l'ancien prestataire qui était une filiale de Bouygues, on avait de très mauvaises remontées et ça marchait très mal, il n'y a aucun doute tout le monde est d'accord là-dessus. C'est la raison pour laquelle on a décidé de changer de prestataire. Aujourd'hui on a de bonnes remontées des utilisateurs et surtout de bonnes remontées des maires qui se plaignaient beaucoup parce que les utilisateurs, comme ça ne marchait pas, allaient voir le maire entre autres à Saorge, à Gorbio ou ailleurs

en disant "la borne est bien mais ne marche pas." Donc on a de bons retours, je pense qu'il y a une très nette amélioration, de temps en temps une borne ou deux peut-être ne marchent pas mais objectivement la période dure qu'on a vécue il y a 3 ou 4 ans est révolue, et c'est la société monégasque, la SMEG aujourd'hui et ça marche plutôt bien.

M. Dominique NICOLAÏ : Alors c'est que je n'ai pas de chance avec la borne que j'utilise au marché. On a parlé de 37 bornes, comme on le sait tous de toute façon l'électricité c'est l'avenir puisque l'État a promulgué un texte pour 2035. Quel est le plan pour les années à venir ? J'imagine que dans le cadre du Green Deal aussi avec le département il y a des opérations communes qui doivent se monter, donc est-ce qu'on peut avoir des réponses et le nombre de bornes qui vont être implantées dans les cinq prochaines années ?

Mme Véronique BATONNIER : J'ai peut-être un début de réponse pour les bornes qui ne marchent pas parce qu'en commission transport nous avons étudié les chiffres et je me suis étonnée du forfait dépannage et réparation. Il se trouve qu'en fait pour débrancher la prise il faut attendre un bip et les gens qui ne sont pas au courant arrachent la prise et donc ça nécessite des réparations plus élevées que prévu d'où en partie aussi l'augmentation.

M. Le Président : M. Sylvain MICHELET va compléter la réponse.

M. Sylvain MICHELET : Effectivement aujourd'hui nous avons 37 bornes qui sont développées sur l'ensemble du territoire donc ces 37 bornes ont été mises en place depuis 3 ans maintenant sur les 15 communes. Certaines communes sont plus dotées que d'autres par rapport au nombre d'habitants, nous avons eu certaines difficultés lorsque les bornes étaient gratuites puisque malheureusement un certain nombre de personnes restaient stationnées sur les bornes connectées électriquement mais ne rechargeaient plus parce que la voiture était déjà rechargée. Le fait d'avoir mis en payant dans une première étape, donc l'année dernière, l'ensemble de ces bornes a permis de réguler la disponibilité de ces bornes et aujourd'hui on constate que régulièrement les bornes sont disponibles. Aujourd'hui on n'a pas de retour comme on pouvait l'avoir les toutes premières années où les gens disaient qu'il n'y avait pas assez de bornes et qu'ils ne pouvaient pas recharger parce qu'il y avait des voitures ventouses auprès des bornes électriques. Le fait d'avoir mis payant aujourd'hui permet une rotation, un turnover. Par contre en terme du budget 2025 que vous avez voté la semaine dernière, il y a donc une dotation qui permet d'acquérir quatre bornes électriques supplémentaires, donc on fait le point avec les différentes communes pour savoir quels seraient les sites qui seraient opportun d'équiper. Donc il n'y a pas de volonté d'arrêter l'équipement des communes mais le faire de façon raisonnée et suivant les besoins réels des communes. Le constat qu'on peut faire avec le recul que l'on a depuis un an avec la mise en paiement, c'est que quelqu'un qui veut disposer d'une borne électrique disponible peut avoir cette possibilité sur l'ensemble du territoire.

M. Dominique NICOLAÏ : Merci pour votre réponse Sylvain mais sincèrement j'ai quand même un doute. J'habite quartier Riviera qui se situe entre le Caréï et le Borrigo. J'essaye de charger soit dans le Caréï soit dans le Borrigo, le soir, je n'y arrive jamais. Alors j'ai fait mettre chez moi une borne. Ce n'est pas une difficulté mais je pense sincèrement que dans une ville de 34 000 habitants avec aujourd'hui une loi qui nous dit qu'en 2035 l'électrique ne sera plus l'exception mais la règle avoir seulement 18 bornes c'est insuffisant. Il faut avoir un plan de développement à ce niveau-là, même j'irai plus loin, avoir une station de charge. Ça aussi est-ce que ça fait partie des projets structurants que la CARF va mettre en œuvre dans le cadre du Green Deal ?

M. Sylvain MICHELET : Nous avons également en prévision le lancement d'un A.M.I. pour mettre en place des systèmes de bornes de recharge ultra rapide sur différentes communes notamment sur Menton, sur La Turbie et potentiellement sur Roquebrune. L'appel à manifestation devrait partir d'ici un mois, de façon extrêmement rapide. Les sites qui ont été identifiés sont des sites qui sont généralement à proximité de postes transfo donc qui ne nécessitent pas un déploiement exceptionnel ou d'investissement particulier, c'est quelque chose qui devrait pouvoir se faire rapidement. On va attendre les réponses. Ce

sont des bornes où il y a normalement deux à quatre possibilités de connexion mais ça reste donc des bornes ultra rapides, en quelques minutes vous avez la possibilité de recharger votre véhicule, on va donc pouvoir apporter un service relativement intéressant sur le territoire.

M. Stéphane MANFREDI : Merci monsieur le président, simplement une aparté puisque je reprends les indications données par ma collègue Véronique, c'est que l'avantage d'assister aux commissions c'est qu'on a déjà les réponses à l'avance et on a déjà tout. C'est bien pratique et ça me permet de remercier notre vice-président et monsieur MICHELET car on en a débattu en commission et ça permet effectivement à nous élus, on disait tout à l'heure qu'il y avait un manque de communication, ça nous permet de savoir ce qui se passe et de savoir aujourd'hui, de poser les questions en commission, ce qui nous permet nous de pouvoir même répondre à nos collègues élus sans besoin de passer par l'administration puisque l'administration nous a briefé au cours des commissions.

Quand on parle de généraliser le développement des bornes c'est une très bonne chose. L'État nous prédit le 100 % électrique, enfin l'État nous prédit beaucoup de choses d'ailleurs c'est extraordinaire, c'est formidable, mais en tout cas aujourd'hui ce qui est clair c'est qu'il y a des chiffres précis puisque nos bornes sont des bornes connectées et on s'aperçoit si c'est utilisé ou pas, et effectivement la réflexion nous avons eu en commission de transport c'était celle-ci : dire OK au développement mais à condition qu'elles servent au développement. Si le taux de remplissage n'est pas réel aujourd'hui pourquoi doit-on investir sur des bornes où les taux d'occupation sont minimes ? C'est un coût réellement d'investissement c'est quelque chose qui coûte de l'argent public, je vais faire un petit peu de démagogie mais ce n'est pas grave que je le fasse, à un moment donné ça ne concerne qu'une partie de la population.

La majorité de la population a des véhicules qui ne sont pas électriques. Aujourd'hui on a mouillé le maillot très clairement, on a offert pendant des années la charge mais on n'a pas offert de chèques essence à tous nos concitoyens, à tous les habitants de la CARF, en disant eux ils ont droit à la gratuité parce qu'ils ont une voiture électrique par contre vous, vous allez continuer à payer votre plein à 2 €. Donc ça concerne une minorité de personnes peut-être des concitoyens éco-responsables c'est les termes qu'on aime employer. Mais effectivement on a facilité pour un minimum de la population, la possibilité d'avoir premièrement des bornes, deuxièmement gratuitement, et cela pendant des années. Ensuite on a commencé à se dire qu'étant donné qu'on n'aide pas ceux qui payent l'essence, peut-être que ceux qui ont des voitures électriques peuvent aussi payer l'électricité.

Donc on a commencé à mettre des tarifs qui, on s'en est aperçu en commission grâce aux services de la CARF ne couvraient pas la totalité de la dépense, et lorsque on a eu cette commission, s'est posée la question de savoir s'il fallait continuer à prendre une partie à la charge de l'EPCI ou alors effectivement comme tous ceux qui payent leur plein d'essence à la pompe et bien que ceux qui consomment de l'électricité à la borne payent la totalité de la charge parce que c'est un service qu'on leur rend en mettant des bornes mais il n'est pas logique qu'une grosse partie de la population prenne en charge en fin de compte une partie de la note de l'électricité et de l'investissement. Et c'est pour ça qu'aujourd'hui je suis satisfait pleinement de la décision que nous avons entériné en commission et que le bureau de la CARF a prise, il faut faire payer la totalité à la fois de la consommation et de l'investissement parce qu'il y a aussi de l'égalité entre toutes les personnes parce qu'à un moment donné quand je fais mon plein je paye, si je fais ma recharge et bien je paye la même chose, ça c'est une évolution importante. Or j'ai bien conscience que ce n'est pas forcément un discours très bon à quelques mois des élections, néanmoins aujourd'hui il faut être très clair l'engagement de l'argent public nous demande d'être prudent, surtout à l'époque que nous traversons et quand il y a une réelle utilité et j'entends on aimerait tous avoir plus de bornes et peut-être encore plus devant chez nous évidemment, moi si vous pouvez me mettre une pompe à essence devant la maison ça m'éviterait d'aller faire mon plein à plusieurs kilomètres, mais en tout cas aujourd'hui je pense réellement qu'il suffit grâce au dispositif qui a été mis en place de savoir comment ça fonctionne, à quel moment de la journée c'est chargé, à quel moment ce n'est pas chargé, en partenariat avec la SMEG ça nous permet aussi d'avoir des remontées, des indications qui nous aident à prendre des décisions en tant qu'élu parce que ces indications sont particulièrement précieuses.

Il y a peut-être des bornes qui sont statistiquement plus sollicitées que d'autres, il y en a d'autres qui le sont beaucoup moins mais qui coûtent de l'argent. Je vous rappelle que même une borne qui ne fonctionne pas coûte de l'argent à la collectivité, c'est une réalité, et ce sont des budgets très conséquents

et on a vu que ça fait partie des budgets encore plus conséquents que la consommation elle-même. Il faut qu'on soit prudent quant à ce développement, oui à un développement si c'est nécessaire mais attention parfois c'est de l'engagement du denier public mais qui n'a pas derrière une réalité de consommation.

M. Le Président : Je peux vous assurer qu'on tient compte des réalités surtout quand on peut faire des économies, il y a aucun problème là-dessus.

M. Dominique NICOLAÏ : Excusez-moi juste je voudrais répondre à Stéphane : j'entends ce que tu dis. Mon propos n'est pas de remettre en question le fait d'augmenter le prix, je l'ai dit tout à l'heure et tu as raison de le souligner, ce qu'on consomme on doit le payer, avec l'augmentation en fait la réévaluation des prix, comme ça on sera à l'équilibre, c'est-à-dire que l'argent utilisé ou consommé sera réinjecté, ça ne coûtera rien aux autres, à ceux qui n'utilisent pas d'électricité. La seule chose, Stéphane, je suis désolé, je suis en désaccord avec toi là-dessus, gérer c'est prévoir et on sait qu'en 2035, il y a un texte de loi qui dit qu'on devrait être tous à l'électrique, oui même si ça va être repoussé. Je vais prendre ma casquette de syndic, je n'ai pas un immeuble, je n'ai pas une assemblée générale de copropriétaires où cette question ne revient pas à l'ordre du jour, donc à un moment donné on doit se doter, nous collectivité, montrer l'exemple c'est tout. Donc on ne peut pas dire "Oui bah voilà ceux qui ont de l'électricité payent, ce qui ont de l'essence payent." Je suis d'accord avec ce constat-là, par contre on doit amener des solutions et cette solution c'est celui qui consomme qui doit la payer.

M. Le Président : On est d'accord qu'il faut prévoir et l'intérêt d'avoir les informations dont dispose les services techniques c'est justement de voir où on doit anticiper et prévoir des bornes supplémentaires, pour le reste en 2035 peut-être il y a un texte de loi qui est passé, je me rappelle simplement qu'il y a quelques années tout le monde pratiquement, tous les constructeurs avaient des directives pour forcer à fond sur les voitures électrique, le diesel c'était la honte. Aujourd'hui on redemande aux gens de se remettre au diesel donc je pense qu'il faut gérer ça en fonction des textes de loi qui sortent. Là on a des éléments précis, concrets avec les services techniques, à partir de là on voit si on doit en effet dans certains endroits prévoir de mettre des bornes supplémentaires mais il faut qu'on soit modéré dans nos investissements.

M. Jean-Jacques RAFFAELE : je voulais juste dire que ce n'est pas toujours aux collectivités de faire, il y a aussi des promoteurs privés. Nous on a un centre de coworking qui va se faire et le promoteur met des bornes : vous arrivez avec votre carte bancaire c'est comme une station essence et vous chargez. J'ai du mal à comprendre pourquoi aujourd'hui nous collectivité si on fait un parking on doit faire des places de parking avec des places électriques et que dans les permis de construire de collectif il n'y a pas cette obligation pour le promoteur. C'est toujours à la collectivité ou à la force publique à emmener ça, je ne sais pas si dans la loi c'est inscrit en tout cas moi je ne le vois pas marqué par obligation dans les PLU.

M. Dominique NICOLAÏ : Dans les immeubles neufs les promoteurs maintenant créent une ligne indépendante dans les garages et cette ligne les gens se raccordent dessus pour les véhicules électriques justement.

M. Jean-Jacques RAFFAELE : C'est très bien, c'est là où je voulais en venir, ce n'est pas toujours à la collectivité, aux collectivités, à la force publique de faire. Les gens veulent des voitures électriques, c'est comme ceux qui achètent des camping-cars et qui n'ont pas de parking, moi j'ai des camping-cars partout à la Turbie garés. Ils ont tous acheté des camping-cars après le Covid mais ils n'ont pas de parking et c'est à moi d'assurer le parage de ces gens-là. Et je me fais engueuler par les autres qui n'ont pas de camping-car. C'est bien l'électrique, moi je suis favorable, je roule avec les voitures électriques en mairie mais à un moment donné il faut prendre le taureau par les cornes, si on va dans ce sens-là il faut aussi que les gens s'assument et disent j'achète une voiture électrique je mets une prise chez moi ou en tout cas j'ai un immeuble, je peux me brancher parce que sinon on n'y arrivera pas. J'ai beaucoup de demandes à la Turbie parce qu'il y a beaucoup de voitures électriques et on ne peut pas mettre des places

de voiture électriques partout. J'en ai mais on en a parlé et on m'a dit qu'effectivement celles qui existent tournent bien mais qu'il n'a pas de demande suffisante pour en rajouter beaucoup plus mais en fait qu'est-ce qu'on entend ? La personne qui vient d'acheter sa voiture électrique dit "Mais moi je veux une prise, je ne peux pas me brancher » parce que chez lui il ne peut pas avoir de prise électrique. Et c'est tout le problème de ce développement c'est à dire qu'on va vers l'électricité mais on n'a pas derrière imaginer que tout le monde ne peut pas mettre sa prise chez lui.

M. Guillaume CONTESSE : Comme on va passer au vote et Olivier franchement j'aurais fait la même bêtise que toi en lisant la délibération si j'avais été amené à la lire mais comme on va voter sur l'essentiel qui est le prix je pense que quand tu dis Olivier et je lis la délibération et c'est écrit comme ça que le coût de 7h à 22h est de 6,67 € TTC la minute, je pense que c'est plutôt 6 centimes virgule 67 la minute parce que sinon à 6 € la minute la recharge pour une voiture, encore une fois je l'aurais fait de la même manière mais comme on vote quand même sur le prix et qu'il faut faire attention, on est écouté et on peut, on sera peut-être même revu. On parle bien de 6 centimes et 67 de plus la minute.

M. Olivier CHANTREAU : Avant de passer au vote je vais quand même donner une information qui est importante, c'est que la commune de Moulinet restera sur de la gratuité étant donné qu'elle n'est pas desservie par une ligne de transport en commun régulière.

1°/ - APPROUVE les tarifs proposés d'usage du réseau CARF d'infrastructures de recharge des véhicules électriques à compter du 1^{er} juillet 2025,

2°/ - DIT que le montant de la recette sera inscrit au Budget annexe des transports.

La délibération n° 83/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 84/2025 : Tarification des trains historiques Vintimille-Tende organisés par la CARF durant l'été 2025 et en 2026

M. Olivier CHANTREAU

A l'unanimité,

1°/ - APPROUVE les tarifs proposés pour l'emprunt des trains historiques organisés par la CARF avec le soutien du programme européen ALCOTRA Vermentina-Roya III et de la Région SUD Provence Alpes-Côte d'Azur.

2°/ - DIT que le montant de la recette sera inscrit au Budget annexe des transports au titre des exercices 2025 et 2026,

3°/ -AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires

La délibération n° 84/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Florent CHAMPION sort de la salle.

Délibération n° 85/2025 : Participation au microprojet *Frontières Littéraires*, dans le cadre du programme de coopération Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA.

M. Jean-Pierre VASSALLO

A l'unanimité,

1°/ - APPROUVE la participation de la CARF au microprojet « *Frontières littéraires* » dans le cadre du premier appel à microprojets du Programme de coopération Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA »,

2°/ -AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y affèrent.

La délibération n° 85/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 86/2025 : Participation aux microprojets ALCOTRA, dans le cadre du programme de coopération Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA.

M. Jean-Pierre VASSALLO

A l'unanimité

1°/ - APPROUVE la participation de la CARF, dans le cadre du deuxième appel à microprojets du Programme de coopération Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA, aux microprojets qu'elle pourra construire avec les partenaires italiens conformément à sa stratégie de développement pour le territoire et de coopération transfrontalière,

2°/ -AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y affèrent.

La délibération n° 86/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Retour de M. Florent CHAMPION dans la salle.

Délibération n° 87/2025 : ZAC cœur de Carnolès- Approbation de l'avenant 5 à la promesse synallagmatique de vente du macro-lot et du projet d'acte de vente avec le groupement

ICADE-EMERIGE

M. Patrick CESARI

A l'unanimité,

1°/ - APPROUVE l'avenant n° 5 à la Promesse synallagmatique de vente du macro-lot de la ZAC « Coeur de Carnolès » ci-annexé, établi par Me Charlotte BONNEUIL, Notaire à Nice ;

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 5 à la Promesse synallagmatique de vente du macro-lot de la ZAC « Coeur de Carnolès » ci-annexé, établi par Me Charlotte BONNEUIL, Notaire à Nice

La délibération n° 87/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 88/2025 : Tarification du service public d'assainissement non collectif**M. Jean-Mario LORENZI**

A l'unanimité,

1°/ - FIXE les tarifs du service public d'assainissement non collectif selon les stipulations suivantes :

1. Pour les communes du secteur Littoral : Beausoleil, La Turbie, Roquebrune-Cap-Martin, Menton, Gorbio, Sainte-Agnès, Castellar, Castillon

N°	Types de contrôle	Tarif HT / Contrôle
1	Recensement et diagnostic des installations existantes	
1a	Pour une installation de capacité inférieure à 10EH	175,20 €
1b	Pour une installation de capacité supérieure ou égale à 10EH	202,80 €
2	Contrôle périodique	
2a	Pour une installation de capacité inférieure à 10EH	178,80 €
2b	Pour une installation de capacité supérieure ou égale à 10EH	195,60 €
3	Contrôle d'une installation lors d'une vente immobilière	
3a	Pour une installation de capacité inférieure à 10EH	243,60 €
3b	Pour une installation de capacité supérieure ou égale à 10EH	284,40 €
4	Contre-visite, à réaliser 1 an après la vente immobilière en cas de non-conformité	
4a	Pour une installation de capacité inférieure à 10EH	163,20 €
4b	Pour une installation de capacité supérieure ou égale à 10EH	178,80 €
5	Contrôle de la mise hors service d'une installation	122,40 €
6	Contrôle de conception ou de réhabilitation	163,20 €
7	Contrôle de réalisation	
7a	Pour une installation de capacité inférieure à 10EH	175,20 €
7b	Pour une installation de capacité supérieure ou égale à 10EH	175,20 €

2. Pour les communes du secteur Bevera-Roya : Sospel, Moulinet, Breil sur Roya, Saorge, Fontan, La Brigue, Tende

N°	Types de contrôle	Tarif HT / Contrôle
1	Recensement et diagnostic des installations existantes	
1a	Pour une installation de capacité inférieure à 10EH	195,60 €
1b	Pour une installation de capacité supérieure ou égale à 10EH	223,20 €
2	Contrôle périodique	
2a	Pour une installation de capacité inférieure à 10EH	195,60 €
2b	Pour une installation de capacité supérieure ou égale à 10EH	216,00 €
3	Contrôle d'une installation lors d'une vente immobilière	
3a	Pour une installation de capacité inférieure à 10EH	264,00 €
3b	Pour une installation de capacité supérieure ou égale à 10EH	304,80 €
4	Contre-visite, à réaliser 1 an après la vente immobilière en cas de non-conformité	
4a	Pour une installation de capacité inférieure à 10EH	171,60 €
4b	Pour une installation de capacité supérieure ou égale à 10EH	187,20 €
5	Contrôle de la mise hors service d'une installation	142,80 €
6	Contrôle de conception ou de réhabilitation	163,20 €
7	Contrôle de réalisation	
7a	Pour une installation de capacité inférieure à 10EH	195,60 €
7b	Pour une installation de capacité supérieure ou égale à 10EH	195,60 €

2°/ - DIT que ces tarifs sont applicables pour l'année 2025 dès le caractère exécutoire de la présente délibération.

3°) – PRECISE que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget annexe de l'assainissement au chapitre 70, compte budgétaire 7062 (redevances d'assainissement non collectif)

La délibération n° 88/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 89/2025 : Compte-rendu des décisions communautaires prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

M. Le Président

Mme Sandra PAIRE : Ce n'est pas une question sur les décisions communautaires mais juste une intervention par rapport aux photos qui tournent au sujet des containers enterrés. Je m'adresse à monsieur le président et monsieur le président de la commission gestion des déchets : dans les jardins Biovès et à hauteur de la mairie, c'est peut-être le cas dans d'autres communes, il y a des tas d'immondices, alors il y a de l'incivilité, mais est-ce qu'on ne pourrait pas faire une rotation plus fréquente au moment des weekends parce que si je vous montre les photos, je sais que ce n'est pas de votre fait, mais il y a beaucoup d'administrés qui se plaignent, il y a des rats, en plus il y a des goélands, on le sait quand les ordures restent à l'extérieur, mais si vous voulez je vous montre les photos elles ont déjà tourné sur les réseaux sociaux. Ce serait bien qu'on trouve une solution par rapport à la gestion de ces déchets.

M. Le Président : J'abonde dans ce sens, on a eu une discussion, il y a une quinzaine de jours, avec le service de l'environnement, avec Maryse FAVROU à ce sujet et il y a des interventions qui ont été faites auprès du délégataire pour essayer de voir si on doit modifier à la fois certains passages, en renforcer d'autres, Donc c'est en cours avec Véolia. Sachant que dans certains cas on a également au niveau de la ville, pris la décision que si vraiment il y avait un problème, qu'on puisse quand même intervenir entre autres pour les weekends.

M. Sylvain MICHELET : en complément effectivement on a constaté, avec la mise en place de ces points d'apport volontaire notamment enterrés, certaines difficultés qui sont quand même je tiens à le souligner plus liées aux incivilités qu'à des problématiques de remplissage puisque malheureusement on constate qu'à chaque fois qu'on intervient suite à ces signalements, les containers ne sont pas vides mais ils ne sont pas remplis et donc ce sont les gens qui malheureusement déposent trop régulièrement des sacs en périphérie de ces points d'apport et la personne qui arrive derrière voyant un sac se dit que le point d'apport est plein et donc je pose mon sac à côté. On a revu les fréquences de passage qui sont aujourd'hui notamment au niveau des ordures ménagères une fois par jour, c'est quand même un point important, il y a donc une collecte qui se fait une fois par jour et le personnel qui fait ce ramassage a instruction de collecter tout ce qui se trouve en périphérie. On est en train de voir pour compléter également ces ramassages au niveau des encombrants et notamment des cartons qui sont aussi une problématique puisque les gens ont tendance à mal les plier et qui se retrouvent coincés dans l'entrée du container et qui bloque le dispositif, c'est aussi un point sur lequel on travaille avec des passages plus réguliers. C'est aussi un entretien et un contact avec l'ensemble des collectivités qui sont équipées de ce dispositif pour travailler également avec les services techniques, pour s'assurer qu'il y a aussi un passage côté mairie pour s'assurer aussi de cette propreté durant l'été, qui reste quand même une période particulièrement sensible. On va donc mettre en place une équipe volante qui viendra tourner sur l'ensemble de ces sites pour assurer la propreté de ces espaces. C'est un point de vigilance, ce sont des nouveaux dispositifs, c'est une nouvelle façon et donc un nouveau mode de collecte qui se met en place et qui nécessite un apprentissage auprès de l'ensemble des usagers.

C'est vrai qu'aujourd'hui on a une certaine difficulté mais qui se fait dans l'ensemble des communes sur le territoire national, donc il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas poursuivre dans cette démarche parce qu'elle apporte quand même des solutions assez intéressantes et notamment pour éviter d'avoir tous ces containers qui sont disposés à longueur de journée sur les trottoirs et qui sont des obstacles à la circulation piétonne. C'est quand même des éléments très intéressants en termes d'occupation du domaine public mais ça nécessite effectivement l'apprentissage et un travail aussi avec les communes et avec les services de l'environnement des communes pour faire en sorte que les choses se passent le mieux possible, et on va aussi mettre en œuvre un dispositif complémentaires pour assurer cette propreté. Voilà donc on reste très vigilant et à l'écoute de toutes les difficultés qui sont remontées par les collectivités.

M. Patrice NOVELLI : pour compléter tout ce qui vient de se dire effectivement au niveau de la ville de Menton nous avons fait le même constat que madame PAIRE et j'ai demandé déjà à plusieurs reprises à la brigade de l'environnement de tourner au maximum et il faut savoir qu'il y a quand même des PV de contravention qui sont faits et ce qui est assez surprenant par moment c'est que nous trouvons des étiquettes sur des cartons ou des sacs de livraison et l'on constate que c'est un commerçant qui va déposer dans le Caréï parce qu'ils croient qu'on ne va pas pouvoir les repérer. Cela nous permet de pouvoir les verbaliser mais effectivement comme l'a dit monsieur MICHELET, à l'approche de la saison estivale, il va falloir doubler le contrôle et être très strict et très vigilant sur ces investissements.

M. Cédric MONTEIRO : au sujet de la fissure qu'il y a sur le quai Gordon Bennett, il y a eu des investigations, des sondages et cetera et plus rien. Je voulais juste avoir un retour sur les sondages et l'appel peut-être en garantie qu'il doit y avoir parce que la fissure s'agrandit de plus en plus, merci.

M. Sylvain MICHELET : il y a un constat qui a été mené par voie de justice pour essayer de déterminer les responsabilités dans cette fissure qui est apparue au niveau du quai Bennett, c'est une opération qui a été diligentée par la commune de Menton puisqu'elle est propriétaire du revêtement et c'est donc elle qui a engagé naturellement cette procédure dans laquelle la CARF est concernée puisqu'elle est propriétaire du parking souterrain qui se trouve sous ce dallage. Le commissaire qui a été diligenté a fait un certain nombre de sondages pour vérifier en souterrain quelles étaient les évolutions et les derniers rapports qu'on a pu recevoir datent d'il y a à peu près deux mois. Ils montraient qu'il n'y avait pas d'évolution souterraine et aujourd'hui on attend donc son dernier rapport, je ne peux pas vous donner d'informations complémentaires.

M. Cédric MONTEIRO : Il n'y a aucune hypothèse de travail qui a été déterminée ?

M. Sylvain MICHELET : Je n'ai pas connaissance d'hypothèse, d'intervention, d'orientation.

M. Cédric MONTEIRO : ça commence à faire long.

M. Sylvain MICHELET : je suis d'accord avec vous, par contre il faut aussi mettre en exergue toutes les analyses qui ont été mises en œuvre et tous les alignements qui sont suivis au quotidien, donc ça ne peut pas non plus se faire sur 2 ou 3 mois C'est un suivi qui doit se faire sur un certain laps de temps.

M. Cédric MONTEIRO : OK donc vous avez une perspective ?

M. Sylvain MICHELET : Non malheureusement je n'en n'ai pas et je n'ai pas de retour par rapport à ça mais effectivement je vais je vais m'attacher à avoir ces informations pour vous les transmettre.

M. Le Président : On essaiera d'en avoir avant la saison estivale.

M. Patrick CESARI : je veux faire une proposition qui va vous surprendre certainement : au Val d'Anaud il y a un terrain qui n'est utilisé que par l'équipe de rugby et un peu pour le foot. Je souhaiterais qu'il y ait une convention tripartite entre la commune de Menton, la commune de Roquebrune et la Carf pour qu'on change le revêtement qui peut être adapté, je sais que c'est possible, pour le rugby comme pour le foot parce que chez nous comme certainement chez vous ou dans les villes voisines on souffre, on n'a plus de place. On a des éducateurs mais plus de place donc je souhaiterais qu'on examine cette proposition parce que d'abord on a des gens qui se déplacent pour venir jusqu'à Roquebrune ou de Roquebrune jusqu'à Menton. Là on aurait un secteur qui permettrait aux gens de faire moins de kilomètres pour accompagner leurs enfants et venir les reprendre. Le sport, même si ça n'est pas une compétence, doit rester pour les communes comme pour la CARF, un sujet de préoccupation parce que quand les enfants sont sur des stades de foot ou de rugby on est quand même plus tranquille. Donc examinons, s'il vous plaît, cette possibilité : une convention tripartite, c'est-à-dire on se répartit l'investissement on peut facilement faire le volume et puis on voit comment avec nos associations on peut profiter de cet équipement complémentaire. Essayons d'en profiter, merci.

M. Le Président : Je suis tout à fait d'accord à la fois en tant que maire de Menton et président de la CARF.

M. Cédric MONTEIRO : Juste une petite question monsieur CESARI, vous partez du principe de faire une convention tripartite entre la ville de Roquebrune, la ville de Menton et la CARF ?

M. Patrick CESARI : Ça vous paraît compliqué cher monsieur ? Ça n'est l'est pas car si on cherche les complications on ne fera rien, si on s'assoit et qu'on discute nous ferons.

M. Cédric MONTEIRO : je suis toujours adepte du dialogue, le tout c'est qu'il soit cohérent.

M. Patrick CESARI : Il faut qu'on raisonne un peu par rapport à ces centaines d'enfants qui se bousculent sur des stades alors qu'ils pourraient avoir des stades plus aérés avec des éducateurs qui pourraient faire bien leur métier c'est tout ce que je souhaite.

M. Le Président : Je pense qu'il faudrait qu'on discute du football également.

Le conseil communautaire prend acte de la délibération n°89/2025

La séance est levée à 19h30

Menton, le 29 SEP. 2025

Le secrétaire de séance


Florent CHAMPION

Le Président



Yves DUHEL